

# COMMUNE D'ALZON

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE

### VENDREDI 11 MAI 2012

L'an deux mille douze, le vendredi 11 mai à 10 h 00, le Conseil Municipal extraordinaire d'ALZON s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle de la bibliothèque, en séance, sous la présidence de Monsieur Roger **LAURENS**, Maire.

**Présents** : Monsieur André **LACROIX**, Monsieur Bernard **ILDEVERT**, Monsieur André **BARRAL**, Monsieur Gérard **ABRIC**, Monsieur Alain **BOUTONNET**, Madame Monique **OERLEMANS**.

**Absents** : Monsieur Claude **VIVENS** donne procuration à Monsieur Gérard **ABRIC**, Monsieur Patrick **REILHAN** donne procuration à Monsieur Roger **LAURENS**, Monsieur Jean-Claude **BLANC** donne procuration à Monsieur Alain **BOUTONNET**.

Le quorum est atteint. Madame Monique **OERLEMANS** est nommée secrétaire de séance.

#### **1/ PRET RELAIS 100 000 € - BUDGET COMMUNAL**

Monsieur le Maire informe les conseillers que dans l'attente du versement des subventions attendues pour la reconstruction du Pont du Rieu, **80 000,00 €** de D.G.E. et **50 000,00 €** du Conseil Régional, et à défaut d'avoir pu obtenir la ligne de trésorerie demandée, il propose aux conseillers de solliciter la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Languedoc Roussillon pour l'attribution d'un prêt relais de **100 000 €** aux caractéristiques suivantes :

Durée	2 ans
Type de taux	Fixe
taux	2,74 %
Paiement des intérêts	Fréquence Annuelle
Frais de dossier	150 €
Remboursement du capital	In fine
Remboursement anticipé	Possible en totalité ou en partie sans frais ni indemnité.

***Les membres du conseil approuvent, à l'unanimité, l'attribution de ce prêt relais dans les conditions exposées ci-dessus et autorisent le maire à signer tous les documents s'y afférant.***

#### **2/ DECISION MODIFICATIVE - BUDGET COMMUNAL**

Le Maire explique aux conseillers qu'il y a lieu de modifier les prévisions du Budget Primitif 2012 du fait d'une erreur du report du résultat 2011 et de l'oubli du montant des travaux d'assainissement. Il en profite pour ajouter le prêt relais de **100 000 €** accordé par le Crédit Agricole du Languedoc Roussillon. Par conséquent, en concertation avec le Trésor Public, il convient de procéder aux virements de crédits suivants :

	Chap./article	nature	montant
<b>Dépenses inv.</b>	2041512	GFP de rattachement – bâtiments et installations	<b>+ 58 040,00 €</b>
	2041642	Etb IC – bâtiments et installations	<b>+ 1 745,00 €</b>
	020	Dépenses imprévues	<b>+ 17 116,00 €</b>
<b>Recettes inv.</b>	1641	Emprunt	<b>+ 100 000,00 €</b>
	28031	Amortissements – frais d'études	<b>+ 1,00 €</b>
	021	Virement de la section de fonctionnement	<b>- 23 100,00 €</b>
<b>Dépenses fonct.</b>	66111	Intérêts réglés à l'échéance	<b>+ 3 000,00 €</b>
	023	Virement à la section d'investissement	<b>- 23 100,00 €</b>
<b>Recettes fonct.</b>	002	Excédents antérieurs reportés	<b>- 20 100,00 €</b>

Monsieur Alain **BOUTONNET** est sceptique sur la version définitive du **Budget Primitif 2012** notamment sur les investissements prévus et se demande si ces virements de crédits équilibrent le budget. De ce fait, il ne souhaite pas se prononcer sur la validation de la DM.

Sans transition, Monsieur Bernard **ILDEVERT** explique aux conseillers que le suivi budgétaire devient compliqué car dorénavant il faut tenir compte de la trésorerie (consultation mairie) et les comptes d'attente (en fonctionnement et en investissement) avant de procéder aux règlements.

***Le Conseil Municipal approuve, par 7 voix pour et 3 abstentions, les virements de crédits présentés ci-dessus.***

### **3/ DECISION MODIFICATIVE - BUDGET A.E.P.**

Le Maire informe les conseillers qu'il y a eu une erreur dans la saisie du **Budget Primitif 2012** dans le report du résultat de clôture 2011. Par conséquent, en concertation avec le Trésor Public, il convient de procéder aux virements de crédits suivants :

	Chap/ article	nature	montant
<b>Recettes inv.</b>	021	Virement de la section d'exploitation	<b>- 1 745,00 €</b>
	131	Subventions d'équipement	<b>+ 1 745,00 €</b>
<b>Dépenses fonct.</b>	023	Virement à la section d'investissement	<b>- 1 745,00 €</b>
	022	Dépenses imprévues	<b>- 2 500,00 €</b>
	615	Entretien et réparations	<b>- 3 713,00 €</b>
<b>Recettes fonct.</b>	002	Excédents antérieurs reportés	<b>- 7 958,00 €</b>

Monsieur Alain **BOUTONNET** précise que le budget de l'eau a été fait rapidement cette année. Le maire en profite pour informer les conseillers qu'une réunion trimestrielle sera organisée pour le suivi des budgets. De même qu'une rencontre avec tous les membres du conseil est à prévoir pour envisager les investissements de 2013 et des années futures.

***Le Conseil Municipal approuve, par 7 voix pour et 3 abstentions, les virements de crédits présentés ci-dessus.***

#### **4/ DEVIS ETS FERRIERES POUR TRAVAUX DE VOIERIE ET DECHETERIE MOBILE**

Monsieur le Maire présente un devis de l'entreprise de terrassements Marc **FERRIERES** en date du 3 mai 2012 couvrant différents travaux tels que :

1/ l'amélioration accès <b>réservoir d'eau Le Bartalaï</b> ..... comprenant le curage du fossé, le profilage du chemin avec coupe eau.		<b>1 050,00 €</b>
2/ <b>chemin de la Goutte</b> : curage du fossé, reprise ..... de l'enrochement sur aqueduc et terrassement préalable.		<b>3 350,00 €</b>
3/ aménagement de la <b>déchèterie mobile</b> ..... - Chemin de la Laiterie – décapage & nivellement, mise en place 0,40 compacté, talus périphérique.		<b>2 185,00 €</b>
	<b>TOTAL H.T.</b>	<b>6 585,00 €</b>
	TVA 19,6 %	1 290,66 €
	<b>TOTAL T.T.C.</b>	<b>7 875,66 €</b>

**Le conseil municipal valide, à l'unanimité :**

**1/ le devis présenté pour un montant total 7 875,66 €,**

**2/ autorise le maire à lancer les travaux dont le montant ci-dessus est prévu au budget primitif 2012 – article 2128 du budget communal.**

Monsieur Alain **BOUTONNET** précise que 10 000 € est prévu à l'article 2128. Par conséquent, il serait bon d'utiliser les **2 124,34 €** restants (10 000 € - 7 875,66€) pour clôturer le périmètre de la déchèterie.

Le point 2/ traite du chemin de la Goutte, les conseillers enchaînent sur le goudronnage des 3 chemins communaux (La Goutte, Cazevieille et Le Boucaret ⇨ délibération 028-2012 du 13 avril 2012). Monsieur Alain **BOUTONNET** propose de consulter l'entreprise **GIRAUD** d'Alès qui a goudronné la route départementale 999 à Bez-et-Esparon.

Monsieur Gérard **ABRIC** se propose de débarrasser l'emplacement prévu pour la déchèterie mobile et de le nettoyer.

La priorité des travaux sera à préciser lors de l'intervention de l'entreprise.

#### **10/ QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS**

##### **1/ SALLE DES FETES**

Le maire informe les conseillers que les particuliers qui louent la salle des fêtes pour un mariage ou une manifestation sollicitent la mairie pour le transport de matériel (chaises, etc...) – aller/retour la Communauté de Communes/Alzon.

Après discussion, les conseillers sont tous d'accord sur le fait que les particuliers doivent prendre en charge le transport de matériel demandé à la Communauté de Communes à l'occasion de leur manifestation.

**Ce point sera précisé dans la convention de la salle des fêtes.**

Néanmoins, le renouvellement des chaises doit être prévu.

## 2/ REMPLACEMENT DE PIERRE SALZE

Une réunion de travail est nécessaire pour envisager le remplacement de Pierre **SALZE**.

## 3/ RAMBARDE DU PONT DU RIEU

Monsieur Alain **BOUTONNET** fait remarquer que la rambarde a été peinte en rouge grenat alors que la couleur choisie sur le nuancier était proche du marron.

## 4/ ASSAINISSEMENT

Monsieur Alain **BOUTONNET** rappelle au maire qu'une réunion était prévue avec le SIVOM. Quelle est la réponse apportée sur la facture de l'assainissement ?

Le maire informe que la réunion a été reportée pour la deuxième fois. M. **BOUTONNET** propose au maire de faire un courrier au SIVOM demandant une participation financière pour la prestation de la secrétaire de mairie au titre de la facture de l'assainissement.

### **Prochaines réunions**

Investissements 2013  
Suivi budget

**Vendredi 22 juin 2012 à 9 h 00**  
**Mardi 10 juillet 2012 à 9 h 00**

La séance est levée à 19 h 00.

Le 9 mai 2012

Le Maire,  
**Roger LAURENS**

La secrétaire de séance,  
**Monique OERLEMANS**